

Équipements ménagers dans location non meublée

Par **jeanmarc33**, le **27/07/2015** à **18:54**

Bonjour,

Nous sommes bailleur et avons installé un frigidaire, un four et une plaque chauffante dans un ensemble avec placards(meuble cuisine avec hotte) pour le confort des locataires et pour rendre service.

Si ces équipements tombent en panne qui paye le remplacement sachant que ce n'est pas une location meublée ??

Merci